

# Procès-verbal de séance

## Séance du 17 septembre 2014

L'an deux mille quatorze le dix-sept septembre, à 20h30, le conseil municipal, convoqué le 03 septembre 2014, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain sur Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p><b>PRESENTS :</b> Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Christian LECHEVREL, Frédéric MERLET, Séverine PASSAQUAY</p> <p><b>EXCUSES :</b></p> <p><b>ABSENTS :</b></p>	<p><b>Nombres de membres :</b></p> <p><b>En exercice : 11</b></p> <p><b>Présents : 11</b></p> <p><b>Votants : 11</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Isabelle Kit est nommée secrétaire de séance**

Approbation du procès-verbal de séances des 18 et 20 juin 2014, à l'unanimité.

**Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à ajouter un nouveau point à l'ordre du jour :**

☞ Signature d'une convention avec la Communauté de Communes de la Semine concernant la facturation de l'assainissement.

### **Délibération n° 2014/09/53**

#### **Forêt communale – Coupes affouagères 2015**

Rapporteur : Philippe Girod, membre référent de la commission «forêt communale».

Rappel du programme d'actions approuvé en 2012 prévoyant la coupe des zones 3 et 6 en 2015 (démarrage automne 2014). Le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'entretenir la forêt et non d'offrir du bois aux habitants de la commune.

Modalités d'inscription et de déroulement des coupes.

- Droit d'inscription : quarante euro (40€).
- Garants : Messieurs Philippe Girod, Emile Tavernier et Gilbert Favre.
- En raison d'un nombre de lots limité, priorité sera donnée aux candidats n'ayant pas eu de coupe attribuée en 2013 (tirage au sort n° 1 pour les candidats n'ayant pas eu de coupe en 2013, à compléter si nécessaire par un tirage au sort n° 2 comprenant les bénéficiaires de lot en 2013).
- Les candidats retenus seront convoqués à une réunion préparatoire au cours de laquelle le responsable ONF délivrera les consignes de coupe. Présence obligatoire des affouagistes. Lot retiré en cas d'absence.
- Fin des candidatures le 20 octobre 2014.
- Début des coupes le 15 novembre 2014, fin impérative au 30 juin 2015.

**Unanimité**

## Délibération n° 2014/09/54

### Electricité / éclairage public / téléphonie – renforcement et enfouissement des réseaux du secteur «Sur les Crêts»

Présentation du projet par le Maire. A ce jour une aide financière d'environ 50% peut être envisagée, à condition de réaliser ce projet en 2015.

Coût estimatif (*montants exprimés en euro hors taxes*) :

Objet	Coût des travaux	Subvention	Reste à charge de la commune
Sécurisation BTA	45.098€	65%	15.784,30€
Renforcement poste + HTA	55.019€	65%	19.256,65€
Eclairage public	26.560€	30%	18.592,00€
Orange / génie civil	12.818€	0%	12.818,00€
Orange / câblage (estimation)	10.000€	50%	5.000,00€
	149.495€	47,79%	71.450,95€

Le coût global estimé est de 149.495€ hors taxes soit environ 180.000€ TTC.

Le conseil municipal valide ce projet et précise qu'une enveloppe de 200.000€ sera inscrite au budget principal de la commune au titre de l'année 2015.

**Unanimité**

*Aparté de Monsieur le Maire rappelant la baisse importante des dotations. Pour l'élaboration des budgets à venir, une grande vigilance devra être apportée aux priorités.*

## Délibération n° 2014/09/55

### Bâtiments communaux – Etude de faisabilité sur le devenir de l'ex-garderie

Un bilan sera établi par la secrétaire en collaboration avec le trésorier afin de définir la capacité financière de la commune pour cette réalisation. Les subventions potentielles seront également analysées.

Techniquement, la commission «travaux» établira un avant-projet pour établissement d'un devis estimatif, sur la base de :

- transfert des archives de la mairie et de la bibliothèque au rez-de-chaussée
- création d'un ou 2 logements à l'étage
- le préau devrait rester en l'état
- des box pourront être installés dans la cour pour créer des annexes à chacun des logements

**Unanimité**

## Délibération n° 2014/09/56

### Tarifs communaux – Modalités de location de la salle des fêtes

Les travaux de mise aux normes de la salle des fêtes sont terminés. Les **habitants de la commune** peuvent à nouveau louer cette salle aux conditions suivantes :

- réception privée organisée par un particulier de la commune : 220€
- manifestation à but lucratif organisée par un professionnel de la commune : 340€ TTC
- association communale : gratuité, mais assujettie aux cautions

Tarifs applicables dès le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Caution de 300€ pour la salle et le matériel + caution de 100€ pour le ménage. Attestation d'assurance et signature du règlement intérieur obligatoires. Réservation et rédaction du contrat de location auprès du secrétariat de mairie.

**Unanimité**

### **Délibération n° 2014/09/57**

#### **Travaux de mise aux normes de la salle des fêtes – Création d’avenants**

Les travaux sont terminés, dans le respect des délais et de l’enveloppe budgétaire. Toutefois, quelques avenants aux marchés sont prévus, imposés par des décisions ponctuelles de la mairie :

- Lot 1. Création d’une rampe d’accès pour personnes à mobilité réduite, à l’arrière de la salle des fêtes (sortie de secours). Montant de la plus-value : 1.538,52€ HT
- Lot 2. Moins-value de 1763€ HT pour différents travaux non réalisés
- Lot 3. Plafond suspendu de la scène et du hall de secours. Plus-value de 873,14€ HT
- Lot 5. Moins-value de 1.000€ HT pour différents travaux non réalisés
- Lot 7. Remplacement des ampoules par des leds. Plus-value de 1.0358€ HT

### **Délibération n° 2014/09/58**

#### **Communication – Refonte du site internet de la commune**

Frédérique Khammar, en charge de ce dossier, a consulté 3 hébergeurs potentiels pour reprendre en main le site actuel. En effet, les données contenues, si elles sont pertinentes, ont besoin d’être organisées. De plus, un accès facilité à sa programmation permettrait des mises à jour beaucoup plus réactives.

La proposition financière de Creasit (44) est retenue, pour un montant de 1764€ TTC. Deux options seront ajoutées :

- responsive design, qui permet au site de moduler automatiquement ses zones pour fluidifier la navigation mobile (240€)
- forfait transfert de nom de domaine, afin de centraliser tous les services liés au site internet (70€)

Le nouveau site internet de la commune devrait être plus convivial et opérationnel avant la fin de l’année.

*Unanimité*

### **Délibération n° 2014/09/59**

#### **Finances – Révision de la dette communale**

Les taux d’intérêts pratiqués actuellement se révèlent inférieurs à ceux contractés par la commune pour la réalisation de ses emprunts :

- emprunt de 600.000€ réalisé en 2010 pour la réhabilitation de la mairie, au taux de 4,60%
- emprunt de 200.000€ contracté en 2013 pour la mise aux normes de la salle des fêtes, au taux de 3,40%

Différents établissements bancaires seront consultés pour le rachat éventuel de ces prêts à un taux plus attractif.

*Unanimité*

### **Délibération n° 2014/09/60**

#### **Personnel – Contrat d’assurance des risques statutaires**

Par délibération n° 2014/03/18 le conseil municipal avait confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie la mission de consulter afin de proposer aux communes adhérentes un contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les conditions tarifaires qui résultent de cette consultation ne sont pas intéressantes pour la commune. Le CDG 74 propose un contrat groupe avec un taux de primes de 5,45% alors que la collectivité est aujourd’hui couverte par un contrat dont la prime est à 4,86%. Ce taux passera à 4,31% au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le contrat d’assurance des risques statutaires sera donc renouvelé avec Groupama pour une période de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*Unanimité*

## **Délibération n° 2014/09/61**

### **Assainissement – Signature d’une convention avec la CCS**

La Communauté de Communes de la Semine a la compétence de l’assainissement collectif et non collectif des eaux usées. Elle est compétente pour déterminer les usagers raccordables ou non raccordables au réseau de collecte des eaux usées, et donc les redevables de la redevance d’assainissement dont elle est le destinataire final.

Afin d’assurer la meilleure gestion financière des services publics de l’eau et de l’assainissement qui sont de la responsabilité des cosignataires, dans leur domaine d’action respectif, Monsieur le Maire propose d’établir une convention avec la CCS pour la facturation, l’encaissement et le reversement des redevances d’assainissement collectif et non collectif.

Concrètement, les abonnés de la commune ne recevront plus qu’une facture annuelle, comprenant à la fois les charges liées à leur consommation d’eau et celles concernant leur redevance assainissement.

## **Délibération n° 2014/09/62**

### **Taxe communale sur les consommations finales d’électricité (TCCFE) – Reversement par le SIESS à la commune**

La commune de Saint-Germain-sur-Rhône est adhérente au SIESS qui exerce la compétence d’autorité organisatrice de la distribution d’électricité. A ce titre, le SIESS perçoit la taxe communale sur les consommations finales d’électricité pour le compte des communes membres. Cette taxe communale sur les consommations finales d’électricité a été instaurée par la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l’électricité. Le maire expose les dispositions prévues à l’article L.5212-24 du code général des collectivités territoriales qui permettent au SIESS, par délibérations concordantes de son organe délibérant et du conseil municipal, de reverser à chaque commune une fraction de la taxe perçue sur son territoire.

Le conseil municipal approuve le reversement par le SIESS à la commune d’une fraction de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d’Electricité (TCCFE) perçue sur le territoire de la commune, conformément à la délibération du comité du SIESS en date du 25 septembre 2013.

## **Questions diverses et informations**

- Plan Local d’Urbanisme. Une réunion publique sera programmée courant novembre. Une large campagne d’information sera prévue.
- Monsieur le Maire remercie les nombreux élus qui seront présents ce 21 septembre au repas des aînés organisé par le CCAS, malgré le fait qu’ils participent dorénavant financièrement.
- Recensement de la population en 2015. Une très forte évolution démographique depuis celui de 2010 et la baisse massive des dotations de l’Etat imposeront un recensement très précis. L’enquête se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015. Merci de réserver le meilleur accueil à l’agent recenseur qui sera recruté par le Maire.
- Informations scolaires. Les dépenses versées au SIVU en 2014 ont été supérieures de 273€ aux prévisions budgétaires (cérémonie de départ du directeur de l’école). La rentrée scolaire a été quelque peu perturbée du fait des nouveaux rythmes scolaires. Un problème subsiste quant à l’organisation des transports scolaires : la non régularité du nombre d’enfants transportés impose un car supplémentaire «au cas-où» et donc un surcoût très élevé. Les parents n’ont hélas pas tous répondu au questionnaire établi par le SIVU.

- Réseau d'eau potable. La réalisation de la cartographie du réseau par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Semine semble à l'abandon, malgré les engagements pris en avril 2011 auprès des collectivités. Un courrier de relance sera adressé au Président.
- Mariage Julliard / Favre le 23 août dernier. Un don a été versé au CCAS. Merci aux généreux donateurs.
- Agenda :
  - ☞ inauguration de la salle des fêtes le 27 septembre à 11h00. Présence de tous les élus impérative.
  - ☞ congrès des maires à Paris du 25 au 27 novembre 2014. Les élus intéressés s'inscriront rapidement auprès du secrétariat de mairie.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 23h15

Le Maire,  
**Alain LAMBERT**



